

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS GERBLÉ

Article 1. **Organisation du jeu** : La société Live Data Solutions – SA au capital de 10 000€ euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Barcelone, sous le numéro B65333346, dont le siège social est situé au calle de l'equador 75, 08029 Barcelone, Espagne, organise en partenariat avec la société GERBLÉ, un jeu promotionnel et sans obligation d'achat intitulé " Jeu concours Gerblé" (ci-après dénommé " le Jeu ") qui se déroule du 11 juillet 2023 au 30 septembre 2023.

Article 2. **Description du jeu concours** : Les participants doivent remplir un formulaire d'inscription sur la page d'inscription <https://inscription.communication-gerble.com/> pour participer au tirage au sort. Le tirage au sort désignera 6 gagnants, qui recevront chacun 10 produits Gerblé.

Article 3. **Modalités de participation** : Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page d'inscription <https://inscription.communication-gerble.com/> pour participer au jeu concours. Les participants ne peuvent participer qu'une seule fois (même nom, même adresse).

Les mentions obligatoires pour la validité de l'inscription au jeu concours sont les suivantes :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Email
- Code postal
- Ville

Tout formulaire incomplet entraînera la nullité de la participation.

Article 4. **Conditions d'éligibilité** : Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans et résider en France métropolitaine. Les utilisateurs déjà inscrits à la Newsletter Gerblé, les employés et les membres de la famille des employés de Gerblé ne sont pas éligibles à participer. Toute participation ne répondant pas à ces critères sera déclarée invalide.

Article 5. **Prix** : Les 6 gagnants recevront chacun 10 produits Gerblé.

Biscuit sésame d'une valeur de : 1,46€

Le biscuit lait choc d'une valeur de : 1,46 €

Le biscuit soja orange d'une valeur de : 1,48€

Le sablé cranberry bio d'une valeur de : 2,25 €

Le sablé citron gingembre bio d'une valeur de : 2,25€

Biscuit bio 3 graines d'une valeur de : 2,26 €

Biscuit noix de coco sans sucres d'une valeur de : 2,05 €

Cookie cacao pépites sans sucres d'une valeur de : 2,44 €

Fourré cacao sans sucres d'une valeur de : 2,77 €

Biscuit sésame chocolat d'un valeur de : 2,79€

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par des lots de nature et de valeur équivalente.

Article 6. **Durée du jeu concours** : Le jeu concours commencera le mardi 11 juillet 2023 et se terminera le samedi 30 septembre 2023 à minuit (heure de Paris).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 7. **Sélection du gagnant** : Les gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort aléatoire parmi tous les participants éligibles. Le tirage au sort aura lieu sous le contrôle d'un commissaire de justice le 06 Octobre 2023.

Article 8. **Communication avec les participants et les gagnants** : Les gagnants seront informés par e-mail, à l'adresse communiquée dans le formulaire d'inscription, dans les 7 jours suivant le tirage au sort. Les gagnants devront répondre à l'e-mail de notification et fournir leurs coordonnées complètes dans les 7 jours suivant l'envoi de l'e-mail de notification. Passé ce délai, le lot sera perdu et ne pourra plus être réclamé, sans que le participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant. Tout lot non réclamé dans le délai de 7 jours suivant l'envoi de l'email de notification sera annulé sans que le gagnant ne puisse obtenir une quelconque indemnité.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9. **Responsabilité et propriété intellectuelle** : Gerblé ne sera pas tenu responsable en cas de participation invalide, de problème technique ou de tout autre problème indépendant de sa volonté. Gerblé se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu concours en cas de force majeure. Gerblé détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le jeu concours et les prix.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 10. **Protection des données personnelles** : Les données personnelles des participants seront utilisées uniquement pour les besoins du jeu concours et ne seront pas transmises à des tiers. Les participants ont le droit de demander l'accès, la modification et la suppression de leurs données personnelles en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [dpo.gerble.fr@ns-group.com](mailto:dpo.gerble.fr@ns-group.com).

Article 11. **Loi applicable et juridiction compétente** : Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 12 : **Consultation du règlement** : Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu. Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : [reglementjeuconcouregerble.2023@gmail.com](mailto:reglementjeuconcouregerble.2023@gmail.com)